

Délibération n° 2026-09-42

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec la Croix-Rouge concernant la Vesti-Boutique

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Aurélie LOIRE, Madame Fannie MALATERRE, Madame Cristina MARTINEAU

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE,
Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Monsieur Pierre FOURRIER

Excusé -e-s :

Monsieur Pierre BEAUFARON, Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Mireille MALECOT

Secrétaire de séance :

Madame Maud LARZILLIERE, Directrice du CCAS

Mesdames, Messieurs,

En 2025, le CCAS a mis en place une « aide coup de pouce » dans le cadre de ses aides facultatives. Les publics éligibles ont droit à une aide d'un montant unique pour leurs dépenses de subsistance ou pour un soutien personnalisé.

L'aide vise à lutter contre les difficultés susceptibles d'aggraver la situation de la personne, et/ou à permettre des projets ou actions ayant pour but d'améliorer la situation. Elle est versée sous différentes forme : chèques d'accompagnement personnalisé, paiement d'une facture, virement sur le compte de la personne. Lorsque la demande porte sur l'habillement, les personnes peuvent être orientées vers la vesti-boutique de la Croix Rouge.

La Croix Rouge est une association dont les missions sont nombreuses. La vesti- boutique de la Croix Rouge propose des vêtement neufs ou de seconde main à bas prix, elle est ouverte à tous.

Une convention est proposée pour faciliter les orientations, et assurer la prise en charge via l'aide coup de pouce du coût des vêtements. Le fonctionnement est le suivant :

Le CCAS propose aux personnes un accès à la Vesti-boutique sur la base d'une fiche d'orientation, et un bon Vesti-boutique de 25€, pris en charge par le CCAS, est remis à la personne. Une facture trimestrielle sera transmise au CCAS par la Croix-Rouge.

L'objectif est que les usagers puissent s'habiller et se chausser correctement et gratuitement.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe et tout document s'y afferent.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 1 octobre 2026
Le Président
Cédric Van Styvendael

Pour le Président du CCAS
et par délégation,
la Vice-Présidente
Aurélie LOIRE

